



Société de recouvrement allemande

Par **Spatz60**, le **01/10/2012** à **17:54**

Bonjour,

Je suis arrivé en Allemagne pour travailler en aout 2010 (en CDI).

J'ai souscrit un forfait téléphonique chez deutsche telekom (engagement sur 2 ans). En aout 2011, pour des raisons professionnelles, je retourne définitivement en France. J'ai appelé Deutsche Telekom pour demander les conditions de résiliations. La dame au téléphone m'a indiqué que je devais simplement écrire un courrier expliquant cette demande de résiliation "aus Kulanz" (ce qui veut dire en demandant gracieusement une sortie anticipée du contrat) et qu'il n'y aurait pas de problème. Ce que j'ai bien évidemment fait. Je suis retourné en France fin aout 2011, je n'avais aucune nouvelle de Telekom depuis, et aujourd'hui (12 mois plus tard), je reçois une lettre chez moi en France d'une société de recouvrement allemande me demandant plus de 500 euros (créance + divers frais) à leur régler avant le 05.10.2012.

Je suis totalement perdu quant à mes droits et devoirs, et pressé par le temps. Ils ne me laissent que 4 jours..

Merci d'avance de me venir en aide.

Bien cordialement

Par **Spatz60**, le **01/10/2012** à **22:37**

Encore deux choses:

- en février 2012, j'ai reçu une lettre de Deutsche Telekom à mon domicile en France m'indiquant qu'ils résiliaient de manière immédiate mon contrat de téléphonie mobile chez eux, et qu'ils m'enverraient par la suite une facture finale. Facture que je n'ai ensuite jamais reçue.

- D'autre part, dans ce cas, pouvez vous me dire si c'est le droit français ou allemand qui s'applique (les courriers doivent ils se faire en A/R par exemple?)

Merci d'avance